

Déclaration commune d'intention pour le développement des musiques actuelles en Pays de la Loire

[Diagnostic] *Les musiques actuelles, une filière dynamique et structurée en Pays de la Loire*

Les Pays de la Loire sont riches d'initiatives musicales : pop rock, mais aussi chanson, funk/jazz, musiques électroniques, hip-hop, musiques traditionnelles et du monde, reggae, ragga, dub, ska, blues/country, métal, punk, hardcore, indus, fusion...

Ce dynamisme repose sur un tissu socio-économique dense, représentatif des maillons de la filière musicale répartis sur l'ensemble du territoire :

- acteurs de la création (collectifs d'artistes, studios de répétition ou d'enregistrement, écoles de musiques, structures d'accompagnement artistique, administratif et technique des groupes) ;
- développeurs d'artistes (labels, tourneurs, managers, attachés de presse),
- acteurs de la diffusion spécialisée (festivals, SMAC...) et non spécialisée (cafés culture, petits lieux et lieux pluridisciplinaires)
- médias et ressources (radio, édition, information, patrimoine)
- appuis à la structuration et professionnalisation (structures de formation et de services relatifs à la musique : techniciens, prestations...)

Les musiques actuelles sont donc un pilier de la diversité culturelle sur le territoire, un facteur de cohésion sociale avec plus de 600 000 musiciens pratiquant la musique en amateur, près de 18 000 bénévoles, pas moins de 190 festivals et plus de 70 salles de concert. Les Pays de la Loire sont la 3^{ème} région française (Hors IDF) en nombre de représentations, fréquentation et recettes de billetterie liées aux musiques actuelles. Les musiques actuelles se sont particulièrement développées ces dix dernières années en région, avec notamment les cafés cultures, les petits lieux de diffusion et les développeurs d'artistes (plus d'un tiers des structures du spectacle vivant créées sur la période 2005-2010 l'ont été dans le champ des musiques actuelles).

Les musiques actuelles sont désormais aussi une filière employeuse, avec plus de 1200 équivalents temps plein sur le territoire, salariés et intermittents, engagés principalement par des structures associatives ou de Très Petites Entreprises, et un poids économique d'environ 250 M€.

Sources : CNV, *Observation Participative Partagée du Spectacle vivant en Pays de la Loire 2012, Les cahiers du Pôle, 5^e édition, 2014.*

Pour fédérer la filière dans son ensemble, le Pôle de coopération pour les musiques actuelles a été créé en 2007. Il rassemble une multitude d'associations, d'entreprises artisanales et de structures publiques qui portent une ou des activités dans le champ de la musique. Outil de coopération, le Pôle est un réseau de compétences, missionné par l'Etat (DRAC) et la Région des Pays de la Loire, pour des fonctions d'appui, d'information, d'animation, d'observation, de valorisation et d'expérimentation dans le champ des musiques actuelles.

PN

 1 

[Enjeux] *Face aux enjeux actuels, renforcer la coopération et la structuration économique*

S'adapter aux enjeux numériques, aux enjeux environnementaux, accompagner les mutations professionnelles et l'évolution des compétences, faire évoluer les modèles économiques en alliant innovation sociale, hybridation des ressources et mutations des processus de production... : les musiques actuelles doivent aujourd'hui franchir une nouvelle étape de leur développement. Or, si le secteur s'est professionnalisé, il est constitué d'une diversité d'acteurs dont la plupart relève de la petite structure voire de la micro-structure.

Sur la base de ce diagnostic partagé, l'Etat - DRAC des Pays de la Loire, le Centre National des Variétés et la Région des Pays de la Loire identifient aujourd'hui deux enjeux majeurs pour les musiques actuelles sur le territoire ligérien et s'engagent à y travailler de concert.

COOPÉRATION & SOLIDARITÉ

L'une des clés du développement des musiques actuelles réside dans le collectif et les partenariats, existant à renforcer en Pays de la Loire. Compte tenu de l'interdépendance de tous les maillons de la filière, il s'agit de soutenir les coopérations professionnelles et interprofessionnelles, favoriser les mises en synergie, les schémas de territoire, la constitution de fonction "ressource" ou "support", le développement de projets collectifs, la création/préfiguration/expérimentation de structure collaborative en matière de diffusion ou d'émergence artistique... que ce soit à l'échelle d'un territoire/bassin de vie ou de la région.

DÉVELOPPEMENT DE L'ÉCONOMIE DE LA FILIÈRE RÉGIONALE

L'enjeu est aussi de soutenir la structuration économique de la filière musicale et d'innover dans les outils financiers. Au regard de la transition numérique, il s'agit de saisir les opportunités (nouvelles formes artistiques, croisements, exploration de nouveaux usages) et tester de nouvelles voies de rémunération de la création. Accompagner les maillons fragiles et pourtant indispensables à la filière musicale dans l'évolution et la consolidation de leurs modèles économiques, à l'instar des développeurs d'artistes. Développer des solutions d'emploi stabilisé et pérenne à travers l'expérimentation de mutualisations, groupements d'employeurs, ou le déploiement de la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences. Développer la mobilité des artistes, des développeurs et programmeurs en offrant des conditions propices à l'internationalisation de la filière.

Pour répondre à ces enjeux, l'Etat - DRAC des Pays de la Loire, le Centre National des Variétés et la Région des Pays de la Loire s'engagent à travailler avec les acteurs locaux, au premier rang desquels le Pôle de coopération pour les musiques actuelles, accompagner la veille et prospective, et soutenir les expérimentations et initiatives en faveur du développement des musiques actuelles.

Les signataires de la présente déclaration se réfèrent à une éthique commune de l'action publique intégrant notamment les objectifs suivants :

- soutenir et promouvoir la diversité culturelle,
- garantir les droits culturels des personnes et le vivre ensemble,
- faire émerger un nouveau modèle socio-économique de la culture en cohérence avec ses objectifs de diversité culturelle,
- encourager les coopérations et la mutualisation,
- encourager l'expérimentation et l'innovation,
- favoriser l'émergence de territoires créatifs et solidaires,
- soutenir les démarches de responsabilité sociétale des organisations.

Le CNV

Le Centre National, un établissement public à caractère industriel et commercial placé sous la tutelle du ministre chargé de la culture, a pour mission de soutenir la création, la promotion et la diffusion des spectacles de variétés grâce aux fonds collectés par la taxe sur les spectacles et par la redistribution de ceux-ci sous forme d'aides financières. En 2014, le CNV a soutenu 1686 dossiers, 794 structures et a ainsi accordé un peu plus de 25 millions d'euros.

Ces activités lui permettent de développer une mission d'observation du secteur afin d'améliorer la connaissance des conditions de production et de diffusion des spectacles en France.

Le rôle du CNV repose sur de grands principes qui fondent son action au quotidien :

- Il organise la solidarité entre tous les acteurs du système. La plupart des aides du CNV sont réservées à des opérations (tournées, créations, festivals, programmations de salles,...) qui génèrent elles-mêmes de la taxe ; elles contribuent ainsi au réinvestissement des sommes collectées pour monter de nouveaux projets. Ainsi s'organisent la coopération et la mutualisation entre « grosses » et « petites et moyennes » entreprises, entre entrepreneurs privés et institutions publiques ou subventionnées, entre marché et secteur public, voire entre approches « mondiales » et « locales ».
- Il existe toutefois quelques exceptions à cette exigence car le CNV peut aider des tournées à l'étranger, lesquelles seront par définition, non soumises à la taxe. De même, il peut soutenir des structures ou des opérations d'intérêt général, dont l'activité ne génère pas de taxe.
- Il prend en compte l'entreprise comme élément clé du secteur. Il n'aide pas directement les artistes, mais les entrepreneurs de spectacles qui les emploient.
- Il contribue à structurer et organiser le secteur, en veillant au respect de la réglementation sociale, en soutenant l'emploi et la formation professionnelle, en incitant à la mise en réseau des acteurs.
- Il observe le principe de la neutralité artistique.
- Il associe et fédère l'ensemble des partenaires concernés : Etat ; collectivités territoriales ; professionnels, employeurs comme salariés. Il est dès lors le lieu du rassemblement et du débat sur tous les sujets transversaux, un carrefour pour encourager les synergies et stimuler les échanges d'expérience avec le souhait d'allier les approches économiques et culturelles, sans les opposer.

Le CNV a la volonté de développer des coopérations avec les collectivités territoriales, les Directions Régionales des Affaires Culturelles et les différents organismes compétents sur le plan sectoriel ou économique pour l'ensemble du champ d'intervention de l'Établissement. Il s'agit de coordonner les compétences et les moyens de chaque partenaire afin d'améliorer et de renforcer la cohérence et la complémentarité des actions sur le territoire concerné.

La Région des Pays de la Loire

La Région des Pays de la Loire poursuit une politique spécifique en direction des musiques actuelles et a étoffé son action, portant une attention particulière au développement de ce secteur sur son territoire. Ceci se traduit à la fois par des soutiens spécifiques aux musiques actuelles (projets structurants, développeurs d'artistes, Décibels pour les lycéens, aides aux SMAC, soutien aux cafés-culture) que par des aides relevant de dispositifs du spectacle vivant en général (aide au fonctionnement, à la création, aux festivals).

Tout d'abord, la création du Pôle de coopération pour les musiques actuelles en Pays de la Loire a largement contribué à la structuration de cette filière et au développement de démarches collectives et de co-construction. En outre, la Région apporte son soutien à des projets de musiques actuelles structurants pour leur territoire en direction des artistes et des publics. On peut ainsi citer les aides apportées à Trempolino, au Collectif Régional de Diffusion du Jazz ou encore à Pick Up Production.

Par ailleurs, la Région des Pays de la Loire soutient les « développeurs d'artistes » implantés en Pays de la Loire, acteurs indispensables de la filière des musiques actuelles, dans le cadre du règlement d'intervention approuvé par la délibération du Conseil régional du 26 janvier 2012. Les objectifs sont de conforter les développeurs d'artistes « musiques actuelles », disposant d'une organisation professionnelle et favorisant des stratégies de développement global pour les projets artistiques qu'ils soutiennent ; de soutenir les développeurs d'artistes dans leur fonctionnement pour consolider leur structuration ; de reconnaître le rôle du développeur d'artiste et ses compétences au sein de la filière musiques actuelles.

La Région souhaite favoriser la rencontre entre des artistes de musiques actuelles et des lycéens, c'est

pourquoi elle a mis en place le dispositif Décibels. Portés par des salles de musiques actuelles ou des Maisons des Jeunes et de la Culture de l'ensemble du territoire régional, les projets Décibels contribuent à la reconnaissance des pratiques culturelles des plus jeunes et à leur inscription dans une démarche qualitative. « Décibels » permet aux lycéens et apprentis de découvrir différents aspects des musiques actuelles en s'investissant dans un projet de pratique des musiques actuelles avec des artistes ayant une expérience de la scène, en rencontrant des professionnels du secteur, en découvrant les coulisses des lieux de diffusion... et favorise ainsi la transmission de l'histoire et de l'évolution des musiques actuelles.

Pour permettre le développement des musiques actuelles dans toute leur diversité (chanson, jazz, musiques traditionnelles, rock, rap, etc.) la Région des Pays de la Loire soutient en 2015, dix lieux de musiques actuelles répartis sur tout le territoire. Des conventions passées avec les lieux portent notamment sur la diffusion, l'accompagnement des artistes amateurs ou professionnels, mais aussi sur la prévention des conduites à risque, l'action culturelle ou l'accessibilité des lieux pour tous les publics.

Attachée à l'emploi culturel et à la pérennité des lieux culturels de proximité qui sont un maillon important pour l'émergence de jeunes artistes, la Région des Pays de la Loire participe depuis 2009 à une plateforme nationale pour l'avenir des cafés-cultures. Les réflexions ont permis d'aboutir à une expérimentation régionale, menée de 2012 à 2014, dont l'objectif était de soutenir la diffusion d'artistes professionnels sur les petites scènes, dans un cadre juridique sécurisé par le financement des charges sociales.

Cette expérimentation lancée en région des Pays de la Loire est désormais élargie au niveau national, à travers la constitution d'un groupement d'intérêt public (GIP) cafés-cultures, fonds national d'aide à l'emploi artistique avec à l'échelle locale une participation des collectivités territoriales. En 2015, la Région des Pays de la Loire abonde ce fonds afin de démultiplier les interventions artistiques sur le territoire régional. Cette mesure participe au plan de soutien aux lieux culturels de proximité annoncé dans le projet politique de la mandature.

La Région soutient des équipes artistiques dont les projets exigeants bénéficient d'une reconnaissance nationale ou régionale. Outre leur travail de recherche, de création et de diffusion, ces ensembles portent des projets spécifiques en direction des publics de la région. 6 équipes artistiques relevant des « musiques actuelles » sont aidés au fonctionnement par la Région, ainsi qu'une quinzaine de projets de création musiques actuelles chaque année.

Les festivals sont des éléments essentiels de l'aménagement culturel du territoire. Répartis sur l'ensemble de la région, ils participent fortement à son irrigation culturelle en proposant des programmations exigeantes à un large public dans des lieux souvent éloignés des réseaux de diffusion consacrés. Plus de vingt festivals de musiques actuelles sont aidés dans ce cadre en Pays de la Loire. De plus, la Région apporte un soutien au festival du Chaînon Manquant, identifié comme le festival de la découverte et de l'émergence en matière musicale et théâtrale ; la musique représentant 50% de la programmation.

Au total, la Région des Pays de la Loire apporte son soutien financier à la filière musicale à hauteur d'1,7M€.

DRAC des Pays de la Loire

L'État - Direction Régionale des Affaires Culturelles des Pays de la Loire (DRAC) est un service déconcentré du ministère de la Culture et de la Communication placé sous l'autorité du préfet de région. Elle met en œuvre la politique culturelle nationale de l'État en l'adaptant au contexte régional.

Sa mission générale dans le domaine des musiques actuelles vise à améliorer les conditions du développement de la vie musicale la plus large, notamment en matière d'optimisation des réseaux de formation et de pratique amateur ou professionnelle, de structuration de la diffusion, de valorisation du patrimoine musical et de développement d'actions de création, selon des procédures et des critères, dans le cadre d'un schéma d'ensemble.

Dans ce cadre, l'État soutient notamment les scènes de musiques actuelles, reconnues par l'État via le label national SMAC. Il en existe 6 dans la région (5 sur les musiques amplifiées et 1 sur le jazz et les musiques improvisées).

Depuis 2007, l'État et la région des Pays de la Loire ont créé un pôle de coopération pour les acteurs des musiques actuelles en Pays de la Loire financé à parité. Ce pôle a notamment comme mission l'observation du secteur et a réalisé en 2012-2013 une étude sur le spectacle vivant en région.

La DRAC est présente au côté des ensembles musicaux professionnels sur tout le champ musical (musiques amplifiées, jazz, chanson, musiques traditionnelles et du monde, musique baroque, contemporaine, lyrique...). Ces ensembles sont soutenus soit au projet, soit à la structuration sur 2 ans, soit par conventionnement sur 3 ans.

L'État accompagne certaines structures spécifiques telles que la Bouche d'Air (scène chanson), le Nouveau Pavillon (scène de musiques traditionnelles), Europajazz et Trempolino (répétition, formation et centre de ressources).

Deux fédérations (Fedelima, FAMDT) dont le siège est en Pays de la Loire sont soutenues au niveau central par le ministère de la Culture et de la Communication, comme l'est le réseau FNTAV-Chaïnon Manquant et le GIP Cafés-Culture.

La DRAC est présente sur les champs de l'enseignement supérieur (DE de professeur de musique, DNSP de musicien, formation continue) et de l'enseignement spécialisé à travers son réseau des 17 conservatoires classés de la région.

Le secteur des musiques actuelles est également mobilisé dans les politiques de développement des publics et territoriales: éducation artistique et culturelle (priorité ministérielle), culture/justice, culture/santé, culture/handicap, politique de la ville et milieu rural.

Angers le 9 novembre 2015